

Conseil d'administration

Musée du Louvre-Lens

Lundi 10 décembre 2012

Compte rendu de la réunion

Ordre du jour

1. Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil d'administration du 5 octobre 2012. 7
2. Délibérations. 7
 - Budget primitif 2013..... 7
 - Transfert des marchés gérés par la Région ou son mandataire..... 10
 - Lancement de consultations..... 11
 - Attribution de marchés lancés (restauration, nettoyage, beaux-arts, transports)..... 12
 - Avenants à marchés notifiés (impression, relations presse). 14
 - Occupation du domaine public par le Crédit Agricole : fixation de la redevance pour l'installation du distributeur automatique de billets..... 15
 - Avantages tarifaires dans le cadre de conventionnement. 15
 - Avantages aux adhérents des programmes de fidélité du Musée du Louvre..... 17
 - Convention avec le Conseil général du Pas-de-Calais. 18
 - Convention avec les délégataires en ligne..... 20

- Accueil stagiaires-école.	20
- Fixation du taux horaire des guides-conférenciers.	21
- Remboursement des frais de déplacement du personnel.	21
- Assurance statutaire du personnel.	22
3. Rapports pour information.	23
- Mécénat : cercle de donateurs individuels.	23
- Remplacement de M. DARMANIN, démissionnaire.	24
- Contrats signés par le Président.	25

Étaient présents :

Cathy APOURCEAU-POLY, Conseillère régionale
Juliette ARMAND, Directrice de la Production culturelle du Musée du Louvre
Hervé BARBARET, Administrateur général adjoint du Musée du Louvre
Jean-François CARON, Conseiller régional
Frédéric CHEREAU, Conseiller régional
Ghislaine CLIN, Conseillère générale Pas-de-Calais
Françoise COOLZAET, Conseillère régionale
Marie-Christiane de la CONTÉ, Direction régionale des Affaires Culturelles
Guy DELCOURT, Député-Maire de Lens
Claudia FERRAZZI, Administratrice Générale Adjointe, Musée du Louvre
Catherine GENISSON, Vice-présidente du Conseil Régional Nord - Pas-de-Calais
Jean-Pierre KUCHEIDA, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin
Henri LOYRETTE, Président Directeur du Musée du Louvre
Sophie MAKARIOU, Directrice du département des Arts de l'Islam du Musée du Louvre
Daniel PERCHERON, Président du Conseil Régional Nord - Pas-de-Calais
Christophe PILCH, Conseiller régional
Ivan RENAR, Personnalité qualifiée
Denis ROBIN, Préfet du Pas de Calais
Patrick TILLIE, Conseiller régional
Participaient également à la réunion :
Catherine FERRAR, Directrice Projets et Organisation - Région Nord - Pas-de-Calais
Xavier DECTOT, Directeur du Louvre-Lens

Étaient excusés :

Jean-Jacques AILLAGON, Personnalité qualifié
Geneviève BRESCH, Directrice du Département des Sculptures du Musée du Louvre
Augustin de ROMANET, Personnalité qualifié
Dominique DUPILET, Président du Conseil Général du Pas-de-Calais
Catherine GUILLOU, Direction de la politique des publics et de l'éducation artistique du Musée du Louvre
Jean-Luc MARTINEZ, Directeur du département des antiquités grecques, étrusques et romaines du Musée du Louvre
Christophe MONIN, Direction du développement et du mécénat du Musée du Louvre
Vincent POMAREDE, Directeur du département des Peintures du Musée du Louvre
Philippe RAPENEAU, Conseiller régional
Aline SYLLA-WALBAUM, Personnalité qualifiée.

La séance, présidée par Henri LOYRETTE, est ouverte à 14 heures 40.

M. LE PRÉSIDENT.- Mesdames, Messieurs, c'est avec grand plaisir que j'ouvre, avec Daniel PERCHERON et l'ensemble des acteurs du projet, ce Conseil d'administration.

Je crois que le quorum – la moitié des membres présents et représentés – est atteint et que nous pouvons donc commencer la séance. Je vous propose que nous désignions comme secrétaire de séance Claudia FERRAZZI, qui procédera à l'appel.

Je vous prie d'excuser :

- Jean-Jacques AILLAGON qui a donné pouvoir à Daniel PERCHERON,
- Catherine GUILLOU qui a donné pouvoir à Juliette ARMAND,
- Geneviève BRESC qui a donné pouvoir à Catherine GENISSON,
- Augustin de ROMANET qui m'a donné son pouvoir,
- Jean-Luc MARTINEZ, malade, qui a donné pouvoir à Sophie MAKARIO,
- Christophe MONIN qui a donné son pouvoir à Claudia FERRAZZI,
- Aline SILLA-WALBAUM qui a donné son pouvoir à Hervé BARBARET,
- Vincent POMAREDE qui a donné son pouvoir à Christophe PILCH.

Avant de laisser la parole au Président de Région, je crois que nous pouvons nous congratuler mutuellement de l'effort commun et du succès de cette ouverture et de ce projet. Je crois que nous avons vu une presse unanime et un projet qui est renversant. Mon prédécesseur, Michel LACLOTTE, m'a dit que c'était le plus beau musée du monde ; cela fait plaisir et je pense qu'il était sincère. C'est vraiment quelque chose de tout à fait exceptionnel. Xavier reviendra tout à l'heure sur le succès de l'ouverture en nocturne le mardi soir et surtout de ce week-end. Il faut évidemment remercier tous les acteurs de ce projet, les collectivités territoriales, le Louvre-Lens, le Louvre. Il faut se dire aussi – et c'est l'endroit du Conseil d'administration de le faire – que c'est le début de quelque chose. Il ne faut surtout pas relâcher notre effort. Le principe même du Louvre-Lens est qu'il va de l'avant sans cesse, c'est la rotation des œuvres, ce sont les projets qu'il faut encore monter, il ne faut pas baisser les bras et le Conseil d'administration sera évidemment le lieu où nous discuterons de cette ambition commune.

Je tiens à dire aussi que, du côté du Louvre, nous mettons tous en œuvre pour que le succès soit au rendez-vous, pour que les visiteurs du Louvre viennent au Louvre-Lens. Cette année, nous aurons sans doute un record de fréquentation, puisque je crois que nous atteindrons près de 10 millions de visiteurs, c'est un chiffre tout à fait remarquable et sans comparaison dans le monde. Nous travaillons avec les Amis du Louvre qui vont organiser des navettes journalières entre le Louvre et le Louvre-Lens pour faire découvrir dans les prochains jours le Louvre-Lens à ses fidèles, à ces aficionados du Louvre qui sont les amis du Louvre.

Tout est en place pour que le succès soit au rendez-vous, le succès populaire. Quelqu'un disait sous la révolution qu'il fallait placer le Louvre sous le joug de l'admiration. Je crois que nous sommes sous le joug de l'admiration avec le Louvre-Lens.

M. RENAR.- Ne peut-on pas applaudir ? Si nous étions au spectacle vivant, nous applaudirions tous les acteurs.

(Applaudissements).

M. LE PRÉSIDENT.- Nous ne sommes pas au spectacle vivant, parce que nous n'avons plus les subventions du spectacle vivant ; je parle du côté du ministère de la Culture.

M. PERCHERON.- Cher Henri, nous avons donc inauguré le Louvre, après huit années d'un long chemin, mais finalement bref par rapport aux enjeux qui étaient les nôtres, et d'une longue collaboration. Ce que nous pressentions les uns et les autres à différents niveaux de responsabilité, nous, les élus, pour certains d'entre nous, notamment les élus régionaux, et surtout vous propriétaire d'un Louvre qui gagnait régulièrement en notoriété et en rayonnement planétaire, s'est révélé, au moins à l'instant T, juste. Nous pensions que la marque Louvre, le rayonnement du Louvre, pourrait provoquer un choc de notoriété, d'espoir, dans le bassin minier, notamment lorsqu'il est apparu certain qu'il serait classé au patrimoine de l'humanité, donc une autre histoire pour notre bassin minier à partir de Lens, et vous dans ce que vous avez dit régulièrement, notamment vous Henri : « il n'est pas ridicule de poser la candidature de Lens, au contraire, et le Louvre est une chance pour Lens, Lens est une chance pour le Louvre ». On a vu ce choc entre un musée qui est apparu magnifique, exceptionnel, du point de vue architectural, un musée ne ressemblant à aucun autre du point de vue muséal, et les terrils, le carreau de la fosse 9 et les cités minières. Ce n'était pas joué que l'alchimie fonctionne à ce point à travers le prisme exigeant, pour ne pas dire féroce, des médias, il y avait une chance sur 10 ou sur 100 lorsque nous avons décidé en commun ensemble de courir cette aventure. Le Louvre apparaît d'emblée comme un musée exceptionnel et le fait que ce musée exceptionnel soit au rendez-vous d'un arrondissement hors du commun, par les difficultés, par l'histoire, par les paysages, un peu aussi par l'ambition, a donné les huit jours que nous venons de vivre et c'est un moment extraordinaire.

Je suis très heureux, notamment pour Henri LOYRETTE, que cette intuition de la galerie du temps, qui aurait pu être une galerie ordinaire, débouche sur un tel plébiscite des critiques. Je suis très heureux pour les élus du bassin minier, qui avaient toutes les raisons d'hésiter, de renoncer à un moment donné, que le bassin semble en situation de dignité et en situation d'intelligence collective pour accueillir ce formidable musée. C'est ce qui vient de se produire et c'est un très bel événement.

Nous allons enchaîner bien sûr. Il semble évident aujourd'hui que la mobilité doit être au rendez-vous du Louvre-Lens. Ce schéma de mobilité, notamment ce RER entre Lille et Lens qui structurerait non pas définitivement mais en profondeur, 2 500 000 habitants autour de la métropole et d'un musée à nul autre pareil, va redevenir d'actualité et presque d'évidence. Un sujet qui peut sembler anecdotique mais qui, pour vous et pour nous, ne l'est pas, comme une gare internationale capable d'arrêter les Thalys et les trains européens à grande vitesse à la hauteur de Courrières, d'Hénin-Beaumont, du bassin minier, va sembler à nouveau en partie pertinent, après débat et après approfondissement.

J'ajoute que, dans le domaine spécifique du Louvre, le dialogue peut se renouer, très modeste, très prudent, sur ce que Mme la ministre de la Culture semble avoir interrompu à Cergy-Pontoise et sur ce qui était à l'origine modestement une des parties de la construction du Louvre-Lens, la restauration des grands tableaux pour l'Europe du nord-ouest.

Je pense aussi que la région des musées avec le Louvre, d'un seul coup, en une semaine, prend toute sa pertinence et toute sa densité. Je pense à cette notion un peu floue qui sera difficile à préciser, mais qui n'est pas hors de portée sur les villes du Louvre, Paris, Abu Dhabi, Lens, San Francisco, vous disiez, cher Henri éventuellement Atlanta, Belo Horizonte, en ce qui nous concerne puisque le gouverneur du Minas Gerais et de ses 20 millions d'habitants a demandé une coopération à partir de l'arrivée du Louvre-Lens il y a quelques années, misant beaucoup sur le dialogue. Nous avons encore de grands chantiers devant nous.

On ne peut pas non plus exclure – je le dis au maire de Harnes, je l'aurais dit au Président souvent tardif de la communauté d'agglomération – que le territoire trouve, dans ce succès qu'il n'avait peut-être pas tout à fait envisagé, un surcroît de dynamisme et un surcroît d'ambition. C'est aussi des enjeux de ce succès et de ce que vous avez dit ; maintenant, nous commençons une nouvelle aventure. Une expression m'a été soufflée l'autre jour – je crois que c'est d'Adrien GARDERE – « c'est une Ferrari ». Il va falloir la conduire. C'est un prototype.

C'est un beau moment.

Mme GENISSON.- C'est une Ferrari que le peuple s'est appropriée. C'est important.

M. PERCHERON.- C'est le Louvre et l'affaire des Lensois, ce n'est pas l'affaire des « bobos ».

Mme GENISSON.- Il y a un bonheur populaire, c'est formidable.

M. PERCHERON.- C'est la beauté du lieu.

Mme GENISSON.- C'est la simplicité, la beauté et l'élégance.

M. LE PRÉSIDENT.- Vous pouvez peut-être nous dire un mot sur la fréquentation sur ces premiers jours, Xavier.

(Arrivée de M. KUCHEIDA).

M. DECTOT.- Concernant la fréquentation des premiers jours, c'est une immense source de satisfaction pour nous tous puisque, outre les 10 000 personnes qui ont assisté à l'une ou l'autre des visites qui avaient été organisées au long de la semaine, nous avons eu, dès le premier soir, 5 000 visiteurs, malgré les conditions climatiques qui n'étaient pas idéales, puisque je rappelle qu'il faisait très froid, il pleuvait. C'était l'occasion pour nous de régler, d'huiler, de découvrir, de roder un peu ce merveilleux bâtiment en prévision du week-end inaugural qui vient de se passer, qui a été pour nous un immense bonheur, mais aussi une grande surprise de voir à quel point ce bâtiment fonctionne bien. Nous avons eu 36 000 visiteurs en 32 heures, avec des pointes à 2000 2 500 visiteurs par heure, sans aucun problème, presque jamais de queue à l'extérieur, une fluidité du bâtiment assez extraordinaire, un week-end inaugural qui s'est déroulé sans problème, ni pour les personnes, ni pour les œuvres à l'intérieur du musée. C'est quelque chose d'extraordinaire parce que la population du territoire est venue en masse, dans toute sa diversité, beaucoup de gens qui nous disaient qu'ils n'étaient jamais entrés dans un musée et, pourtant, qu'ils reviendraient, des gens de tous âges ; à 3 heures du matin, des

enfants étaient encore dans les salles. C'était un moment assez extraordinaire, pour nous équipe du Louvre-Lens qui étions sur place, un grand moment de bonheur.

Nous savons que nous devons cela aussi à votre intuition, Messieurs les Présidents, et à tout le travail qui a été fourni par vos équipes, par l'équipe du Conseil régional, par l'équipe du Louvre, par les équipes des autres collectivités, pour que ce projet arrive à son terme et soit ouvert dans ces conditions exceptionnelles.

Je vous demande juste, s'il arrive parfois que ma langue fourche aujourd'hui, que vous acceptiez de le mettre sur le compte d'une légère fatigue.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Xavier.

J'ai oublié l'appel. Claudia, c'est à la secrétaire de séance de le faire.

(Mme FERRAZZI procède à l'appel).

M. LE PRÉSIDENT.- J'en viens à l'ordre du jour.

1. Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil d'administration du 5 octobre 2012.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques sur ce compte rendu ? *(Aucune remarque).*

Des votes contre ?

Abstentions ?

2. Délibérations.

- Budget primitif 2013.

M. LE PRÉSIDENT.- Compte tenu des enjeux du Louvre-Lens, il faut s'appuyer sur un budget à la fois suffisant, à l'aune de ses objectifs, mais aussi un budget raisonnable et maîtrisé eu égard à la conjoncture économique de notre pays. C'est ce que va nous présenter Xavier DECTOT.

M. DECTOT.- Le budget primitif qui vous est présenté aujourd'hui a été élaboré exactement dans les lignes qui vous ont présentées au Conseil d'administration précédent du 5 octobre, celles du débat d'orientations budgétaires, à une nuance près. En effet, après consultation de la direction générale des collectivités locales et du ministère des Finances, le Louvre-Lens étant un établissement public à caractère administratif, il nous a été demandé de passer la cafétéria sur un budget annexe qui doit être affiché en équilibre et ne pas présenter de propositions de bénéfice au début de l'année. Le budget de la cafétéria a été sorti et mis en budget annexe. En dehors de cela, nous sommes dans les lignes qui avaient été vues auparavant.

En budget principal, en dépenses de fonctionnement, nous avons 14 750 000 €, dont :

- 3 500 000 € de charge de personnel,
- 729 000 € pour le fonctionnement,
- 6 630 000 € pour ce qui va être sous-traitance, notamment le nettoyage, l'entretien du parc, la surveillance, l'accueil,
- pour les expositions, 2 895 000 €,
- 400 000 € pour ce qui est animation et activités culturelles, soit les ateliers pédagogiques, les nocturnes que le Conseil d'administration nous avait demandé d'organiser il y a quelques mois, la scène, etc.,
- 80 000 € pour le fonctionnement du centre de ressources,
- 300 000 € pour la communication,
- 140 000 € de dépenses de marketing et de mécénat, nous verrons qu'elles sont – nous l'espérons – compensées très largement par des recettes,
- 6 000 € que nous gardons en prévision pour les charges exceptionnelles,
- 70 000 € euros pour la dotation aux amortissements et le financement de la section d'investissement, puisqu'il reste quelques dépenses qui relèvent de l'investissement par ailleurs, pour acquisition de droits et licences notamment.

Pour les recettes, nous attendons, une fois la cafétéria passée dans un budget annexe, des recettes aux alentours de 3 740 000 €, dont :

- 2 000 000 € relèvent de ce qui concerne les entrées du musée, des expositions,
- locations des espaces et concessions pour 500 000 €,
- revenus de la scène pour 140 000 €,
- visites conférences pour 60 000 €,
- auxquels il faut ajouter un peu plus de 1 000 000 € de produits exceptionnels, mécénat d'une part et revenu des éditions d'autre part.

C'est un budget qui laisse une participation prévisionnelle pour les collectivités qui s'élève à 10 940 000 € répartis, comme il est prévu dans le statut de l'EPCC, à 80 % pour le Conseil régional, 10 % pour le Département et 10 % pour la Communauté d'agglomération.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions sur ce projet de budget, sachant que les grandes lignes vous en avaient déjà été présentées ?

M. PERCHERON.- Le Louvre, c'est aussi un projet de territoire et un projet de développement économique. Je rappelle les fondamentaux, nous sommes dans l'arrondissement de France qui, économiquement, malgré un réel dynamisme de créations d'emploi, après le sinistre qu'il a connu, est l'arrondissement qui est le moins riche au niveau des mécanismes du marché. C'est l'arrondissement le moins riche avec Longwy, il ne produit pas les richesses qu'il devrait produire en économie de marché. Il produit à peu près, avec ses commerces, ses entreprises, son économie marchande, 400 M€ par an, en gros – je n'actualise pas, les chiffres datent d'il y a trois ou quatre ans. Le but du musée est d'augmenter par le rayonnement, l'attractivité, les visites, de 10 % son produit, de passer de 400 à 440 M€. Il faut donc que chaque visiteur dépense au-delà des droits d'entrée – d'où le débat sur la gratuité, l'attractivité liée à la gratuité de la galerie du temps – à peu près 40 ou 50 €. C'est l'enjeu.

À Nausicaa où il y a 600 000 visiteurs, nous sommes à 50 € dépensés dans l'arrondissement de Boulogne par visiteur, c'est donc à notre portée. Henri LOYRETTE a donné la dernière fois des chiffres très nets sur 1 € égale 10 €, à partir du Louvre-Paris. Voilà les enjeux.

Deuxièmement, le Louvre devrait nous permettre d'élaborer, d'esquisser un projet collectif dans le Nord - Pas de Calais. Ce projet collectif est celui du mécénat. Il y a 150 000 entreprises ou entrepreneurs individuels dans le Nord - Pas de Calais. Fixons-nous comme but 5 000 entreprises ou entrepreneurs mécènes, proposons-leur un mécénat à 1 000 €, avec défiscalisation à 400 € et il n'est pas exclu, vu la réussite du musée, vu la force du musée, que nous arrivions à ce résultat, c'est-à-dire un mécénat de 5 M€. Voilà le but que nous pourrions nous fixer. J'ajoute que, si nous avons 5 000 entreprises mécènes, le projet collectif économique pour l'arrondissement de Lens notamment aurait une base réelle et solide. C'est de cette manière que nous voyons le budget.

Pour la région, le Louvre ne coûte pas plus cher que l'orchestre ou coûte aussi cher que l'orchestre, et c'est la même aventure. L'orchestre, il y a près de 40 ans, avec Pierre Mauroy, face aux difficultés économiques, était une sorte de compagnonnage qui donnait du sens aux difficultés à surmonter, qui rassurait la population, et cela a été vrai. Avec le Louvre, c'est la même manière et c'est une péréquation pour Lens, ce qui n'était pas vrai pour Lille. Le fait que la région dépense 8 M€ dans son arrondissement le moins riche a une signification profonde pour la région. C'est aussi une sorte de transfert de revenus, de transfert de capitaux en direction du bassin minier. Je vais vous donner quelques chiffres : Lens, c'était 500 € de taxe professionnelle par an et par habitant ; Dunkerque, 2 200 € par an et par habitant ; Lille, 1 200 € par an et par habitant ; la Sambre, pourtant frappée de plein fouet, 900 € par an et par habitant. Nous sommes là au cœur de la difficulté, le Louvre fait partie de cet immense projet de dynamisme collectif.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Y a-t-il d'autres remarques ou questions sur ce budget ?

M. KUCHEIDA. - J'abonde les propos qui viennent d'être tenus par Daniel PERCHERON. Je voudrais insister sur le fait que, lorsque la Région fait l'effort qu'elle fait, 8 700 000 €, c'est quelque chose d'énorme, mais, quand la Communauté d'agglomération fait l'effort de mettre 1 M€, comme le Département d'ailleurs, c'est énorme également ; surtout quand on sait que, dans cet arrondissement qui est le plus pauvre de France – et je le dis à M. le Préfet pour que les choses puissent être le cas échéant remontées, cela fait 30 ans que je le dis et, jusqu'à présent, je n'ai pas encore été entendu –, la distorsion vient à l'origine du calcul de notre dotation globale de fonctionnement. Notre dotation globale de fonctionnement a été calculée à partir de la redevance des mines, qui était insignifiante, alors que, dans les autres communes, la DGF était calculée à partir de la taxe locale qui était importante. Nous avons, depuis tout ce temps, depuis plus de 40 ans, un déficit de l'ordre de 3 000 % – entendez-le bien, Monsieur le Préfet –, 3 000 à 4 000 % – il faudrait faire des études fines pour avoir le nombre exact – par rapport aux communes de même exercice. J'insiste bien là-dessus pour que vous puissiez tous prendre en compte la difficulté considérable qui est la nôtre et l'effort colossal que nous faisons – et nous ne le regrettons pas naturellement – en nous investissant dans une opération comme celle-ci.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

D'autres questions ou remarques ?

Mme APOURCEAU-POLY.- Pour le groupe que je représente ici, qui est celui du front de gauche, du parti communiste, nous pensons que c'est évidemment une bonne chose et une chance que le Louvre-Lens se soit installé sur notre territoire. Ceci dit, je vais m'abstenir, comme nous l'avons fait depuis le départ dans les différentes institutions où nous siégeons, parce que nous pensons que l'État ne joue pas son rôle. Nous disons « chiche » aux propos que François Hollande a tenus lors de l'inauguration, en disant que l'État prendrait ses responsabilités. Jean-Pierre KUCHEIDA a rappelé les difficultés de ce bassin d'emploi, de cette communauté d'agglomération et nous aimerions que l'État prenne toutes ses responsabilités dans ce projet et finance, comme il le fait d'ailleurs pour le centre Pompidou.

Nous allons nous abstenir, parce que nous voulons des financements d'État pour le très beau projet qu'est le Louvre-Lens.

M. LE PRÉSIDENT.- D'autres remarques ou questions ?

Nous passons à l'approbation de ce budget 2013.

Y a-t-il des votes contre ? (*Aucun*).

Des abstentions ? (*Deux abstentions, Mme APOURCEAU-POLY et Mme COOLZAET*).

Merci beaucoup.

La délibération suivante est un transfert de marchés gérés par la Région ou son mandataire.

Catherine FERRAR.

- Transfert des marchés gérés par la Région ou son mandataire.

Mme FERRAR.- Il s'agit de prendre le relais par rapport aux marchés qui ont été lancés depuis maintenant un certain nombre d'années et qui concernent essentiellement l'équipement du musée, puisque la répartition faisait que l'ensemble des dépenses d'investissement et d'équipement était assuré par la Région Nord - Pas de Calais. Ces marchés sont, pour l'essentiel, des marchés à bons de commande et il est proposé au Conseil d'administration de prendre le relais de ces marchés à bons de commande pour que le musée puisse poursuivre les équipements en tant que de besoin ou renouveler les équipements en tant que de besoin.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Avez-vous des questions ?

(*Arrivée de M. DELCOURT et Mme CLIN*).

M. PERCHERON.- Pour l'instant, nous faisons confiance à Mme FERRAR.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous pouvons nous prononcer sur ce point.

Y a-t-il des votes contre ? (*Aucun*).

Des abstentions ?

- Lancement de consultations.

M. DECTOT.- Il s'agit, dans le cadre notamment de la préparation des expositions que je vous ai présentées lors du dernier Conseil d'administration, d'expositions au pavillon de verre, exposition Rubens, exposition étrusque dans la galerie des expositions temporaires, d'autoriser le lancement de consultations pour le soclage, la conception et la réalisation des dispositifs multimédia et pour la production de commentaires sonores ou en audio description pour le guide multimédia. Il s'agit de continuer à assurer la qualité de visites pour les visiteurs, après cette phase inaugurale, lorsque nous continuerons pour les expositions suivantes, d'offrir le même niveau de dispositif multimédia toujours à la pointe, et de pouvoir installer les œuvres.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Y a-t-il des commentaires, des questions ?

M. PERCHERON.- Non. C'est très bien.

Qui a vu l'abbaye de Cluny en 3D ?

M. LE PRÉSIDENT.- Moi.

M. PERCHERON.- C'est magnifique.

Sur la 3D, il faudra que cela se sache. C'est magique.

M. DECTOT.- Tout à fait. C'est un des grands objectifs du centre de ressources.

M. PERCHERON.- Il faudra sûrement un contrat dans l'avenir, partagé avec la Région, avec l'université de Bordeaux qui est vraiment à la pointe de l'archéologie virtuelle.

M. KUCHEIDA.- Valenciennes n'est pas capable également ?

M. PERCHERON.- C'est Bordeaux qui travaille sur l'archéologie, aussi bien le forum romain – cela peut être le forum de Bavay par exemple – que sur la 3D. C'est un système qui a beaucoup avancé aussi sur les pyramides. Cela peut rencontrer encore plus l'adhésion.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous passons à l'approbation.

Y a-t-il des votes contre ? (*Aucun*).

Des abstentions ? (*Aucune*).

- **Attribution de marchés lancés (restauration, nettoyage, beaux-arts, transports).**

M. DECTOT.- Il s'agit de faire le point sur la façon dont la commission d'appel d'offres s'est prononcée sur les marchés dont vous aviez autorisé le lancement lors de Conseils d'administration précédents.

Il s'agit notamment de marchés liés au fonctionnement de la cafétéria, puisque nous avons pris la cafétéria en régie directe. Il faut donc pouvoir l'approvisionner et, à ce jour, pratiquement tous les marchés d'approvisionnement de la cafétéria sont attribués.

À cela, s'ajoutent un certain nombre de marchés de services, notamment le marché de service de nettoyage, marché de transport aussi pour Rubens et l'Europe ; il faut faire venir les œuvres pour les expositions et c'est un marché important.

Enfin, une des richesses du Louvre-Lens, ce sont aussi ses ateliers pédagogiques et, pour cela, nous avons besoin de fournitures des beaux-arts.

Dernier point, nous avons déjà évoqué les expositions ; nous sommes en train de préparer 2013 et 2014 avec des architectes. Il y avait trois appels d'offres pour les expositions étrusques, Désastres de la guerre et l'exposition du pavillon de verre. La commission d'appel d'offres a retenu des cabinets d'architecte.

Il s'agit d'assurer le fonctionnement du musée au cours de l'année qui vient.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Avez-vous des questions sur ces attributions de marchés ?

Mme GENISSON.- Sur le marché public de fournitures de produits beaux-arts pour les ateliers pédagogiques du musée Louvre-Lens, qui est le géant des beaux-arts ? C'est pour des produits ?

M. DECTOT.- Oui, de la peinture, etc.

Mme FERRAR.- Des matériaux et fournitures pour les ateliers pédagogiques.

M. DECTOT.- C'est un fournisseur de matériaux de beaux-arts.

Vous voulez qu'on aille chercher d'autres éléments ?

Mme GENISSON.- Non.

M. PERCHERON.- Sur les futures expositions temporaires, le débat est serein. Je voudrais vous solliciter sur l'idée que nous pourrions peut-être utiliser l'architecture telle qu'elle a été conçue par les Japonais pour une exposition temporaire sur quatre ou sur trois. Je donne un exemple. Profitant de votre inattention, j'ai essayé de négocier une exposition sur un pharaon avec succès pour 2015. Je pense que l'Égyptologie, par exemple, peut s'inscrire dans la totalité de la galerie, avec ses statues, avec même les œuvres telles qu'elles sont présentées dans la galerie du temps ; à moins que vous considériez que, le Louvre étant aujourd'hui sacré à Lens de manière indiscutable, le contraste entre la galerie du temps et le classicisme d'une exposition temporaire, même dans l'autre grande galerie, soit souhaitable.

M. LE PRÉSIDENT.- Tout est possible, bien évidemment et l'idée est de montrer toujours l'enveloppe architecturale de Sanaa et une intervention relativement mesurée dans les espaces des expositions temporaires. L'autre donnée sur laquelle nous nous appuyons et qui est pour moi très importante, c'est, afin de faire des économies d'une exposition à l'autre, la réutilisation d'éléments déjà disponibles. C'est ce qui arrivera entre l'exposition consacrée entre la Renaissance et l'exposition consacrée à Rubens et l'Europe. Tout est ouvert, en fonction des sujets, sur ces questions d'expositions temporaires.

La scénographie est extrêmement importante dans ces espaces-là. On assiste à un véritable renouveau du genre des expositions temporaires ; on a vu dans la galerie du temps la nouveauté des dispositions, des présentations et je crois que, de ce point de vue aussi, le Louvre-Lens avec cette capacité qu'il a dans ce grand espace d'un seul tenant, doit être aussi innovant et à l'écoute de ce qui se passe de très remuant dans ce domaine.

M. DECTOT.- Si je peux me permettre, Monsieur le Président PERCHERON, je pense que vous serez étonné par les expositions suivantes, Cerveteri et les Désastres de la gueule. Notamment « Cerveteri et les Étrusques » se prêtait beaucoup mieux à une exposition beaucoup plus fluide. Sans être forcément dans une copie de la galerie du temps, parce que cela n'aurait pas de sens, nous allons être sur quelque chose de très différent de ce que vous voyez pour Renaissance et ce que vous verrez pour Rubens. Comme l'a dit Monsieur le Président du Conseil d'administration, c'est vraiment l'exposition qui pousse aussi au choix de la scénographie et, pour les Étrusques, il était souhaitable d'avoir quelque chose de plus fluide. Je pense que vous verrez la galerie des expositions temporaires sous un tout autre œil.

Mme GENISSON.- Je pense que, sur la galerie du temps, il est important de garder la marche du temps. Cela me semble fondamental et que l'on arrive en particulier aux œuvres picturales, mais avec une continuité par rapport au début de la proposition à l'entrée de la galerie du temps.

M. PERCHERON.- Je ne parlais pas de la galerie du temps, je parlais de la deuxième galerie. Je pense que l'on ne peut plus toucher à la galerie du temps.

M. LE PRÉSIDENT.- Il faudra y toucher, parce que le principe de ce musée est son renouvellement.

M. PERCHERON.- Il y a des pièces qui vont être difficiles à remplacer.

M. LE PRÉSIDENT.- Il faut les remplacer.

M. RENAR.- Elles seront remplacées par d'autres qui seront tout aussi irremplaçables.

Mme GENISSON.- M. BERTIN va rester avec nous un moment ?

M. PERCHERON.- D'après ce qu'il a dit, il le souhaite. Quant à la liberté, apparemment, elle a décidé de prendre son temps.

C'est le dialogue entre les œuvres et Henri LOYRETTE.

M. LE PRÉSIDENT.- Le principe est la rotation des chefs-d'œuvre.

D'autres remarques ou questions sur ce point de l'ordre du jour ?

M. KUCHEIDA.- Je voudrais faire une petite remarque. Je souhaite que, à chaque fois que vous procédez à un appel d'offres, vous puissiez privilégier les entreprises qui sont celles de la région, puisque c'est la Région qui sera à l'origine du fonctionnement du Louvre dans son ensemble. Je crois que c'est quelque chose qui est admis par tout le monde dans ce domaine, je crois que c'est nécessaire là également pour la vitalité économique de notre secteur.

M. LE PRÉSIDENT.- D'autres remarques ou questions ?

Nous passons à l'adoption de ce point de l'ordre du jour.

Y a-t-il des votes contre ? (*Aucun*).

Des abstentions ? (*Une abstention, Mme COOLZAET*).

- Avenants à marchés notifiés (impression, relations presse).

M. DECTOT.- Il s'agit de deux marchés pour lesquels nous avons constaté à l'usage que des éléments manquaient par rapport à nos besoins.

Dans le cas de l'impression, ce sont notamment des questions de kakémono. Nous étions en phase de construction et le format des portails du musée a changé entre le moment où nous avons passé le marché et le moment où ils ont été construits. Nous sommes obligés de passer un avenant pour transformer le bordereau de prix pour pouvoir avoir, dans le marché, les affiches qui correspondent à la taille dont nous avons besoin.

Pour ce qui est de la presse, sur le suivi de la revue de presse, il nous a paru plus intéressant pour cette année de passer un avenant avec la société qui s'occupait des relations de presse, plutôt que de passer un petit marché pour la question de la revue de presse, marché de revue de presse que nous passerons par la suite. Pour cette phase d'inauguration, il nous a semblé plus simple de regrouper.

M. PERCHERON.- Elle l'a bien fait, apparemment. On s'est retrouvé devant 300 journalistes.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Y a-t-il des remarques ou questions sur ces avenants ?

Nous passons à l'approbation de ce point de l'ordre du jour.

Y a-t-il des votes contre ? (*Mme COOLZAET*)

Des abstentions ? (*Aucune*)

- **Occupation du domaine public par le Crédit Agricole : fixation de la redevance pour l'installation du distributeur automatique de billets.**

Mme FERRAR.- Dans le cadre de la convention de mécénat qui a été signée avec la Région au début du projet de construction du musée, il était prévu l'installation d'un distributeur automatique de billets dans l'enceinte du musée. Par souci d'installer ce distributeur automatique de billets dans les règles, il est prévu d'établir une convention d'autorisation d'occupation du domaine public entre le Crédit Agricole et le musée pour installer ce DAB qui, depuis, a été installé.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ou remarques ?

M. PERCHERON.- Très bien. Nous devons bien cela au Crédit Agricole.

Mme FERRAR.- A chaque retrait d'espèces, nous percevons une redevance, à partir du moment où il y a les 3 000 retraits.

M. PERCHERON.- L'endroit est discret, c'est bien fait.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous passons à l'approbation de ce point de l'ordre du jour.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ? (*Mme COOLZAET*).

- **Avantages tarifaires dans le cadre de conventionnement.**

M. DECTOT.- Lorsque nous avons passé la délibération sur les tarifs il y a bien longtemps, lorsque nous avons voté les tarifs d'accès à la scène et les tarifs de la carte de fidélisation, la délibération qui vous avait été présentée envisageait bien la possibilité de ventes en nombre, mais, en revanche, n'envisageait pas la possibilité d'avoir des partenariats notamment avec les offices de tourisme pour leur permettre, dans le cadre d'offres packagées, d'accéder à ce tarif de ventes en nombre dans des opérations qui seraient vendues à plus de dix billets au cours de l'année, mais qui peuvent être vendus un par un. Il s'agit de rétablir cet oubli et de permettre certaines conventions avec des partenaires – on pense notamment aux acteurs du tourisme, mais parfois aussi à certains acteurs culturels – pour l'accès à nos tarifs de ventes en nombre, nos tarifs professionnels aussi, sur la carte d'adhérents, pour aider non seulement au développement du Louvre-Lens, mais aussi au plein développement touristique de la région. Il s'agit d'un complément à la délibération tarifaire qui a déjà été prise.

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des remarques ou questions ?

M. CHEREAU.- Vous parlez de partenariat avec des acteurs culturels, c'est ouvert à d'autres structures, je pense par exemple au centre historique minier. On peut mettre en place, dans le cadre de ces conventions, des partenariats ?

M. LE PRÉSIDENT.- Bien sûr, ce sont déjà des choses en gestation.

M. PERCHERON.- Il faut que l'on coordonne. Notre idée était la région des musées, nous avons beaucoup travaillé avec Paris et son pass. Nous allons transposer le pass de Paris (24 heures, 48 heures) sur le Nord - Pas de Calais. Il est indiscutable que ce pass va vivre essentiellement à partir du Louvre et en fonction du Louvre, c'est là que viendront d'abord les touristes, les visiteurs, les curieux. Il faut que nous harmonisions pour qu'il n'y ait pas de flou, que ce soit très simple et que le pass musée soit tellement attractif que, venant au Louvre, on se pose immédiatement la question de savoir si on ne prend pas deux heures supplémentaires pour aller au musée de Lewarde, au LAM de Lille ou à Douai – où il y a des œuvres magnifiques –, pour aller à Versailles et à Arras à 15 kilomètres. C'est un enjeu. Il faut que cette simplicité, cette lisibilité se conjuguent avec notre mécénat que j'appelle projets collectifs, que les entreprises intègrent bien qu'elles ne sont pas dans un maquis de tarifs préférentiels, mais qu'elles sont dans un mouvement de fond qui les fait mécènes du Louvre à partir d'une base d'engagement très modeste qu'elles peuvent accepter. C'est là que cela va se jouer.

M. CHEREAU.- Vous parlez d'offres packagées. Peut-on imaginer de proposer cela aux entreprises qui offrent des boxes et de favoriser la version 48 heures sur celle de 24, l'idée étant de susciter la nuitée.

M. LE PRÉSIDENT.- Vous êtes bien un Douaisien...

M. CHEREAU.- Pour susciter la nuitée par exemple à Douai ou ailleurs et le faire avec des entreprises qui proposent des boxes et qui peuvent ajouter un hôtel au package.

M. PERCHERON.- Nous sommes bien d'accord sur le modèle, mais il faut en discuter après ce succès éclatant.

Le Louvre – Pierre Mauroy serait là, il le dirait en haussant le ton – est une turbine économique aussi, à partir de sa qualité intrinsèque et de son rayonnement.

Bien sûr, mais 24 heures, c'est déjà pas mal. L'idée est que les gens viennent à Lens, passent la journée, sautent jusqu'à Douai, à Arras, reviennent, c'est bien entendu le but. 48 heures, c'est le triomphe, en liaison sans doute avec la métropole lilloise. C'est notre but, mais c'est le Louvre qui déclenchera. La région des musées existe, personne ne la connaissait et personne ne la conjugait. Le Louvre arrive, la région des musées prend forme et réalité. Elle peut connaître le succès.

M. RENAR.- Il faut savoir que, ce week-end, par rebond, la fréquentation des musées de l'agglomération lilloise a été importante, on faisait la queue dans tous les musées de l'agglomération lilloise, en particulier à La Piscine, Chagall. Du fait qu'on en ait parlé tous les jours à la télévision, à la radio, les gens ont eu besoin d'aller dans un autre musée le jour même où le lendemain.

M. PERCHERON.- M. RENAR fait une proposition majeure, Lens entraîne Lille dans la politique culturelle.

M. KUCHEIDA.- La communauté urbaine de Lille devrait nous donner les royalties.

M. PERCHERON.- M. BONDUELLE n'en saura rien. Nous ne le répéterons pas. C'est bien comme cela que nous voyons effectivement le Louvre.

Mme MAKARIOU.- Cela veut dire aussi qu'il faut que le Louvre-Lens soit une vraie tête de pont d'information sur ce qu'est la région des musées, parce que les professionnels de musée le savent, mais quelqu'un qui envisage un week-end ici, doit savoir qu'il y a Saint-Omer où il y a des collections extraordinaires.

M. PERCHERON.- C'est l'autre aspect de la ville de Lens. Si tout va bien, la maison du projet sera la plate-forme, une maison du projet que l'on peut peut-être conforter pour qu'elle soit ludique avec les enfants, qu'elle retienne les gens pendant une demi-heure, une heure et que, à partir de la maison du projet et l'information, ils repartent dans la région.

Mme de la CONTÉ.- Pour quand est-ce prévu ?

M. PERCHERON.- Tout de suite.

M. LE PRÉSIDENT.- Vous avez vu que le pavillon de verre va être aussi un appel vers les musées de région.

M. PERCHERON.- Même le musée de Bergues par exemple, qui a un Delatour, viendra peut-être exposer, on pourra avoir une œuvre de Douai à certains moments. Avec la disposition du pavillon de verre, nous avons la possibilité d'attirer ceux qui seront émerveillés par le Louvre et qui feront 20 kilomètres supplémentaires. Nous avons tout notre dispositif à Lens, Mineurs du monde...

M. LE PRÉSIDENT.- Des remarques ou questions supplémentaires ?

Pouvons-nous approuver ce point ?

Y a-t-il des votes contre ? (*Aucun*).

Des abstentions ? (*Aucune*).

- Avantages aux adhérents des programmes de fidélité du Musée du Louvre.

M. LE PRÉSIDENT.- J'ai souvent souligné les liens consubstantiels entre le musée du Louvre et le Louvre-Lens qui touchent aussi bien la programmation, mais aussi les publics. Lors du dernier Conseil d'administration du Louvre qui s'est tenu le 23 novembre dernier, nous avons adopté une délibération qui permet aux adhérents des programmes de fidélité du Louvre-Lens d'avoir un accès très privilégié à nos expositions dans le hall Napoléon. Il s'agit aujourd'hui de la réciprocité, puisqu'il vous est proposé d'offrir des avantages équivalents au Louvre-Lens aux adhérents des différents programmes de fidélité du Louvre. Ce dispositif permettra au public du Louvre, celui du Louvre-Lens, de comprendre la cohérence du projet scientifique et culturel et les incitera à des habitudes de fréquentation croisées.

J'insiste, c'est un des points essentiels de notre projet. Si le Louvre-Lens n'est pas adopté par les fidèles du Louvre, ce sera, de mon point de vue, un vrai échec.

M. PERCHERON.- Après, ce sera Abu Dhabi, avec tarifs réduits.

M. LE PRÉSIDENT.- Commençons par Lens.

M. DECTOT.- Tout l'objet de la délibération est exactement celui-là, d'assurer la réciprocité. Des avantages ont été accordés par le Louvre aux adhérents du Louvre-Lens, nous proposons aujourd'hui d'offrir des avantages équivalents aux amis du Louvre lorsqu'ils veulent adhérer au Louvre-Lens.

Il s'agit notamment d'offrir l'accès au tarif de 12 € au lieu de 15 € pour l'adhésion au Louvre-Lens pour les adhérents des différents programmes de fidélisation du Louvre, d'offrir la gratuité d'accès aux expositions temporaires pendant les 15 premiers jours et, pour la période suivant les 15 premiers jours, la possibilité, lorsqu'on achète un billet, de venir à deux. C'est le pendant des avantages qui sont offerts par le Louvre aux adhérents du Louvre-Lens.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ou questions ?

Je crois que nous pouvons nous féliciter de cet accord.

Qui vote contre ? (*Personne*).

Abstention ? (*Aucune*).

- Convention avec le Conseil général du Pas-de-Calais.

M. LE PRÉSIDENT.- En juin, nous avons voté une convention entre le Louvre-Lens et la Ville de Lens qui créait un cadre d'action culturelle et éducative entre les deux institutions. Depuis, le Louvre-Lens a travaillé dans ce même sens avec d'autres institutions et tout particulièrement avec le Conseil général. C'est la convention avec le Conseil général qui nous est aujourd'hui proposée.

M. DECTOT.- Il s'agit d'une convention qui est du même ordre que celle que j'ai signée avec M. le Député-maire de Lens sur votre autorisation il y a quelques mois. Elle crée les dispositions pour des actions dans le domaine de l'action culturelle en commun avec le Département du Pas-de-Calais et, par ailleurs, elle prépare à une convention tripartite dans le domaine de l'éducation pour assurer le plus grand accès possible à l'ensemble des habitants du département et notamment pour les collèges dans le cadre de la convention tripartite. Il s'agit d'une convention très large, qui nous permet de donner d'abord un cadre de travail.

Ce que nous demandons d'adopter, c'est vraiment le principe de cette convention, puisque, sur la relecture fine, nous attendons encore quelques observations du Conseil général du Pas-de-Calais. Comme il en est à la finalisation, nous avons préféré vous proposer le projet maintenant, plutôt que d'attendre le prochain Conseil d'administration, si vous en êtes d'accord.

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions ?

M. RENAR.- C'est bien une convention cadre dans laquelle l'Éducation nationale prend sa place aussi ? Elle signe la convention ou pas ?

Mme de la CONTÉ.- Je n'arrive pas très bien à lire dans les textes l'engagement de l'Éducation nationale.

M. DECTOT.- Il n'y est pas, il fera l'objet d'une convention séparée.

C'est la convention bipartite avec le Conseil général qui prépare une convention tripartite.

M. KUCHEIDA.- C'est curieux. Il serait mieux que la convention concerne les trois.

M. LE PRÉSIDENT.- Mme de la CONTÉ fait justement remarquer que, si elle est tripartite, il y a trois signataires.

M. DECTOT.- Elle est tripartite.

Mme FERRAR.- Nous sommes en attente des propositions de l'Éducation nationale, ce sera intégré dans la convention. Aujourd'hui, nous pourrions, en fonction des délibérations déjà passées et des statuts, ne pas vous soumettre cette convention pour approbation, elle est plutôt pour information, mais nous avons souhaité faire une délibération quand même compte tenu de la portée stratégique que cette démarche peut avoir. C'est aussi la démarche que nous avons voulu avoir avec la Ville de Lens et l'Éducation nationale qui a été la première convention que nous avons signée.

Il est proposé que, lors du prochain Conseil d'administration, on vous soumette la convention complètement finalisée qui aura peut-être, entre-temps, été signée.

M. LE PRÉSIDENT.- Il vaut peut-être mieux la voter en une seule fois. Vous n'allez pas voter une convention inachevée, que vous ne pourrez pas mettre en application, de toute façon.

Mme de la CONTÉ.- Je voudrais rappeler qu'il existe des dispositifs au ministère de la Culture sur ce genre d'action. Il faudrait peut-être que l'on se revoie sur ce point-là. Vous savez que c'est une des priorités – si ce n'est la priorité – de la ministre.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous propose de reporter au prochain Conseil d'administration la discussion d'une convention tripartite achevée sur ces points.

Mme GENISSON.- Cette convention tripartite entre l'Éducation nationale, le Louvre et le Conseil général du Pas-de-Calais pourrait peut-être être reproduite entre le Louvre, la Région Nord - Pas de Calais et l'Éducation nationale, de même qu'avec le Conseil général du Nord. Nous sommes des acteurs incontournables.

M. LE PRÉSIDENT.- Je crois qu'il faudrait avoir une vue d'ensemble de toutes ces conventions. Cela correspond à une politique d'ensemble de l'Éducation nationale.

M. DECTOT.- C'est effectivement une politique d'ensemble. Notre choix était de vous présenter les conventions au fur et à mesure qu'elles étaient achevées ou en voie d'achèvement.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce que demande légitimement le Conseil, c'est une vue générale sur la politique du Louvre-Lens dans ce domaine et, dans le cas précis de la convention avec le Pas-de-Calais, une convention achevée pour que nous puissions en discuter et en délibérer.

M. PERCHERON.- Le fait qu'une œuvre soit exposée dans un collège, c'est formidable.

M. DECTOT.- Si vous en êtes d'accord, nous vous la représenterons au prochain Conseil d'administration et nous y ajouterons un rapport pour information sur notre politique en matière de partenariat avec les collectivités territoriales dans le domaine de l'éducation, éducation nationale et éducation populaire.

M. LE PRÉSIDENT.- Parfait. Nous en rediscuterons donc.

Nous passons au point 11 de l'ordre du jour, convention de délégation de vente en ligne.

- Convention avec les délégataires en ligne.

Mme FERRAR.- C'est le dossier qui a été remis sur table.

Nous espérons aboutir, entre l'envoi du dossier et aujourd'hui, au projet de convention mais, là encore, il n'a pas été complètement finalisé. Nous vous proposons aujourd'hui une délibération qui permet d'autoriser le directeur à poursuivre les négociations avec les différents réseaux de délégataires de vente en ligne, puisque, en fonction des relations que nous avons avec ces délégataires, nous serions au-delà des 100 000 € qui autorisent le directeur à signer sans passage en Conseil d'administration. L'idée est de pouvoir vendre des billets d'entrée au musée ou à la scène par le biais de délégataires de vente en ligne, étant entendu que les prix des billets restent ceux qui ont été délibérés en Conseil d'administration.

Il y a trois gros réseaux de délégataires, nous sommes en négociation avec chacun d'entre eux pour pouvoir aboutir à une convention et permettre de vendre les billets du musée sur les sites Internet.

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions ou remarques ?

Nous approuvons ce point de l'ordre du jour.

~~Y a-t-il des votes contre ? (Aucun).~~

Des abstentions ? (Aucune).

- Accueil stagiaires-école.

Mme FERRAR.- La délibération qui vous est proposée devrait permettre au musée du Louvre-Lens d'accueillir des stagiaires-école et de pouvoir, dans les règles strictement légales, les indemniser conformément aux circulaires existantes. Vous avez, dans la délibération, l'ensemble des détails qui serviront de support pour établir les conventions avec les stagiaires et les écoles concernées.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Avez-vous des remarques ou des questions ?

M. RENAR.- C'est un type de tarif qui est le même pour la plupart des musées ?

M. DECTOT.- Sur la rémunération des stagiaires ?

M. RENAR.- Oui.

Mme FERRAR.- Oui.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous devons approuver ce point de l'ordre du jour.

Des votes contre ? (*Aucun*).

Des abstentions ? (*Une abstention, Mme COOLZAET*).

- Fixation du taux horaire des guides-conférenciers.

M. DECTOT.- Dans le cadre de l'accueil des visiteurs au Louvre-Lens, outre les prestations de visites libres ou de visites pour les écoles qui sont assurées par les médiateurs, il nous est nécessaire de pouvoir organiser des visites avec des guides-conférenciers. Pour cela, notre proposition est de faire appel à des conférenciers extérieurs en fonction des demandes ou de pouvoir proposer cette activité à des opérateurs de tourisme ou à des mécènes qui nous contacteraient. Nous avons proposé des taux de rémunération qui soient en lien avec ce qui est proposé assez largement sur le territoire, tout en prenant en compte la nécessité pour ces guides des temps de préparation et de leur assurer aussi une juste rémunération.

C'est ce qui vous est proposé ici, avec une heure de rémunération brute à 23,92 €, des majorations pour le travail en dehors des heures normales, et une proposition de considérer qu'il faut 20 heures pour préparer la galerie du temps, 10 heures pour préparer une exposition dans le pavillon de verre et 15 heures pour préparer une visite des expositions temporaires.

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions sur ce point ?

Nous passons à son adoption.

Y a-t-il des votes contre ? (*Aucun*).

Des abstentions ? (*Aucune*).

- Remboursement des frais de déplacement du personnel.

Mme FERRAR.- Il s'agit de mettre en application les réglementations, circulaires du ministère ou arrêtés, pour le personnel du musée du Louvre-Lens.

Cela concerne la prise en charge du trajet domicile travail, puisque nous n'avons pas encore délibéré sur ce sujet. Il est proposé de prendre en charge, comme la loi nous y autorise, 50 % des frais de déplacement domicile travail dans une limite de 75 € par mois.

Nous délibérons également sur les indemnités liées aux repas ou aux déplacements. Nous avons choisi de retenir les montants évoqués dans les circulaires et donc une application des textes législatifs réglementaires.

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions sur ce point ?

M. CARON.- Sur le principe, je suis très favorable à cela, étant donné qu'on est en transport public. Ceci dit, je rappelle la crainte qu'il peut y avoir par rapport à des emplois TGV, c'est-à-dire des gens qui font des allers retours. Je rappelle que l'université chez nous n'a pas forcément mis en place des salariés qui vivent dans notre territoire ; ils font l'aller-retour en TGV, je les vois quelquefois le mardi. Je ne voudrais pas qu'une mesure de ce type, qui est parfaitement justifiée sur le principe, ouvre une perspective à des déplacements parisiens par exemple, sans tomber dans une stigmatisation.

Mme GENISSON.- Avec 75 € par mois...

M. DECTOT.- 75 € par mois, ce qui est effectivement le maximum, sont très loin de couvrir...

M. CARON.- Cela mérite juste d'être pointé. Il faut faire attention à des effets pervers. Pour être passé dans plusieurs lieux de travail où les déplacements étaient fortement compensés, je peux dire qu'il y avait de ce fait des gens qui habitaient à longue distance parce qu'une bonne partie du déplacement était compensée. Si, effectivement, il y a des mécanismes de plafonnement qui évitent cela, c'est très bien.

M. DECTOT.- L'abonnement TGV étant à 500 €, on en est loin.

M. CARON.- Un peu de vigilance ne nuit pas.

M. LE PRÉSIDENT.- Après avoir rassuré Jean-François CARON, a-t-il d'autres remarques ou questions ?

Qui vote contre ? (*Personne*).

Qui s'abstient ? (*Une abstention, Mme COOLZAET*).

- Assurance statutaire du personnel.

Mme FERRAR.- En complément des relations que nous avons déjà avec le centre de gestion du Pas-de-Calais, le centre de gestion a retenu le principe d'un contrat groupe assurance qui pourrait également bénéficier aux collectivités qui participent au fonctionnement du CDG par le versement de cotisations. Il est proposé d'assurer le personnel du musée sur les différentes possibilités, c'est-à-dire l'assurance décès, accidents du travail, longue maladie, selon les mêmes règles que le centre de gestion propose aux différentes collectivités. L'intérêt pour le musée du Louvre-Lens est de pouvoir bénéficier des cotisations et des garanties qui ont été négociées par le centre de gestion pour l'ensemble des collectivités du Pas-de-Calais.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Y a-t-il des remarques ou des questions ?

Nous adoptons ce point de l'ordre du jour.

Qui vote contre ? (*Personne*).

Des abstentions ? (*Une abstention, Mme COOLZAET*).

Les points pour délibération sont épuisés. Nous passons aux rapports pour information.

3. Rapports pour information.

- Mécénat : cercle de donateurs individuels.

M. LE PRÉSIDENT.- Je rappellerai simplement la nécessité du mécénat, qui est rendu possible par les efforts considérables qu'a faits l'État dans ce domaine au cours des dernières années ; importance du mécénat parce qu'il soulage la dépense publique, également parce qu'il fédère autour d'un établissement un certain nombre de contributeurs. C'est ce que nous allons voir avec la création d'un cercle de donateurs individuels qui nous est présentée par Xavier DECTOT.

M. DECTOT.- Le sujet de la nécessité d'un cercle de mécénat a déjà été évoqué à plusieurs reprises par le Président Daniel PERCHERON, nous en avons parlé lors du dernier Conseil d'administration, et nous avons évoqué la question du cercle entreprises. Si nous revenons aujourd'hui, c'est parce que nous savons que ce cercle entreprises, par nature, exclut un certain nombre de mécènes potentiels, notamment sur le territoire, et nous tenons à avoir des mécènes les plus nombreux possible, notamment les professions libérales qui ne sont pas éligibles à la loi sur le mécénat. Il s'agit de proposer une mesure équivalente, avec cette idée d'un cercle de donateurs individuels, avec un ticket d'entrée fixe à 1 000 €, qui offre en contrepartie quelques éléments. La loi interdit les contreparties pour un particulier au-delà de 65 € ; en revanche, il y a une déduction fiscale de 66 %. L'idée est que le cercle des donateurs individuels donne accès à toutes les contreparties immatérielles, les contreparties non valorisées qui sont offertes aux membres du cercle du Louvre-Lens entreprises.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Des questions ?

Mme GENISSON.- Je voulais avoir une précision. Il faut utiliser les termes « contrepartie immatérielle » pour être dans l'esprit de la loi ?

Mme FERRAR.- Oui.

M. PERCHERON.- C'est plafonné depuis le 1^{er} janvier 2011.

Mme FERRAZZI.- Elles sont plutôt valorisables, plus que matérielles.

Mme GENISSON.- Il est étrange de dire « immatériel », alors que ce sont des choses très concrètes que l'on propose.

M. LE PRÉSIDENT.- Elles sont tout ce qu'il y a de plus matériel.

Mme GENISSON.- Si c'est la loi...

M. RENAR.- J'ai une réserve qui me vient d'Ionesco : « Prenez un cercle, caressez-le, il deviendra vicieux ». Pourquoi pas club ?

M. PERCHERON.- L'essentiel est qu'on ait accès à la défiscalisation.

M. RENAR.- On vote, il n'y a pas de problème.

M. PERCHERON.- Le cercle des donateurs individuels, c'est bien.

M. LE PRÉSIDENT.- Le Louvre-Lens nous fera des propositions d'appellation de ce cercle, de ce club, de ce rassemblement.

M. PERCHERON.- Le cercle, c'est mieux. Cela fait penser aux dons.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous suivrons de Conseil d'administration en Conseil d'administration les progrès de ce cercle.

M. CHEREAU.- J'ai vu que le Louvre-Paris disposait d'un cercle des jeunes mécènes. Je ne sais pas si c'est un dispositif qui fonctionne bien et qui pourrait être dupliqué avec intérêt dans la région Nord - Pas de Calais, à destination du cercle des jeunes dirigeants ou des grandes écoles, des universités.

M. LE PRÉSIDENT.- Les jeunes mécènes aiment se retrouver entre eux plutôt que de fréquenter les vieux mécènes.

(Rires).

M. LE PRÉSIDENT.- Il faut regarder toutes les possibilités et je me permettrai de le dire au directeur, à l'instar à ce qu'a fait le Louvre, parce que le Louvre a été remarquable et très performant dans ce domaine. Votre suggestion est tout à fait juste.

M. DECTOT.- Vous remarquerez, Monsieur le Président, que, tant pour le cercle Louvre-Lens entreprises que pour le cercle des donateurs individuels, nous nous sommes fortement inspirés de ce que vous aviez fait.

M. LE PRÉSIDENT.- D'autres remarques ?

- Remplacement de M. DARMANIN, démissionnaire.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce point nous apprend la démission de M. DARMANIN et la question de son remplacement.

M. PERCHERON.- Il a quitté le Conseil régional.

Mme FERRAR.- M. DARMANIN a été effectivement quitté le Conseil régional. Le Conseil régional a désigné Mme Anne-Sophie TASZAREK en remplacement en tant que membre du Conseil d'administration, elle sera invitée pour le prochain Conseil d'administration ; Mme ASTRUC étant suppléante.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous accueillerons Mme TASZAREK à un prochain Conseil d'administration.

Monsieur DECTOT, pouvez-vous nous faire un point d'information sur les contrats que vous avez signés.

- **Contrats signés par le Président.**

M. DECTOT.- Il y a eu plusieurs marchés n'atteignant pas les sommes donnant lieu à l'autorisation préalable du Conseil d'administration, voire parfois n'appelant même pas un passage en commission d'appel d'offres, notamment :

- pour la réalisation d'un certain nombre de films qui ont été confiés à Drôle de trame,
- une prise d'assurance pour les quelques œuvres de la galerie du temps qui ne sont pas couvertes par la dispense d'assurance que nous vous avons présentée il y a quelque temps,
- l'élimination des déchets,
- les marchés correspondants à la fête organisée le soir de l'inauguration au stade Bollaert, pour le feu d'artifice, etc.

Dans les décisions, il y a l'instauration d'une régie de recette supplémentaire pour la cafétéria.

Il y a également une convention mécénat que, par ailleurs, le Louvre et le Conseil régional connaissent puisqu'il s'agit de la convention de mécénat signée avec la Chambre de commerce et d'industrie régionale en tant que mécène bâtisseur.

Enfin, dans le cadre de la réalisation de la très belle vidéo que vous pouvez voir dans le hall, nous avons signé une convention de mise à disposition d'images avec le centre historique minier de Lewarde.

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions sur ces conventions ?

Nous avons épuisé l'ordre du jour.

Y a-t-il des questions diverses ?

M. DELCOURT.- Monsieur le Président, je ne doute pas que cela ait été fait par le Président PERCHERON, mais, étant arrivé en retard – et je m'en excuse –, pour la bonne cause commune, je voulais devant le Conseil d'administration adresser mes félicitations à l'équipe du Louvre-Lens et du Louvre-Paris, à Xavier DECTOT et Catherine FERRAR pour qu'ils soient au moins les porte-parole et je pense que je peux associer le député-maire de Liévin et le président de la commission culture, Philippe DUQUESNOY, pour la CALL. En toutes circonstances, quelle que soit l'heure du jour et de la nuit, nous nous sommes présentés au Louvre, nous nous sommes réparti cette mission, et je dois dire que l'accueil, la présence des équipes de direction, des conservateurs et de l'ensemble du personnel, leur disponibilité sans jamais transcrire un seul instant la moindre fatigue, ont été exceptionnels. Franchement, je voulais vous le dire, c'est bien à l'image de notre région. Y compris les agents de sécurité ont été d'une correction, d'une politesse, d'une courtoisie, d'une compétence – n'en parlons pas. Tant d'éloges dans la bouche du maire de Lens, c'est rare, mais cela valait le coup que je le fasse devant vous, Monsieur le Président LOYRETTE, et devant vous, Monsieur le Président PERCHERON, car, vraiment, quand on vous rend hommage, on n'imagine pas le bonheur que vous nous avez apporté.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur le Maire.

Il me reste à nous souhaiter collectivement de bonnes fêtes de fin d'année. Nous nous retrouverons l'année prochaine.

A-t-on fixé la date du prochain Conseil d'administration ?

Mme FERRAR.- Non, ce sera début mars.

M. LE PRÉSIDENT.- A très bientôt.

La séance est levée à 16 heures.